

Collectif Belge – Compte rendu de la réunion avec le conseil d'administration de Trioforum du 10 septembre 2025 au cabinet de Maître Laurent Arnauts

Participants pour Trioforum : Bernard Poncé, Michel Fourneau et René Moreau, avec leur avocat Laurent Arnauts

Participants pour le Collectif : Titanne de Frenne, Eric Yperman et Koen Albrechts

Commentaires du Trioforum en rouge (au 17/09/2025)

1. Introduction et exposé de Me Arnauts

Après une brève présentation des participants, l'avocat a expliqué la procédure judiciaire entamée par Trioforum. En résumé, son analyse met en avant que l'accord à 10 euros ayant obtenu 80 % de participation renforce les chances de succès de Trioforum. Cela permet à la banque d'avoir une meilleure visibilité sur les coûts restants liés aux réclamations. SCTB mérite d'être félicitée pour avoir obtenu un résultat au profit de tous, mais la banque se trompe en affirmant que cet accord satisfait l'ensemble des parties prenantes. Me Arnauts a fait référence à l'affaire Fortis, où différents montants d'indemnisation avaient été accordés aux actionnaires.

Trioforum a confié à Me Arnauts un double mandat :

- engager une procédure judiciaire tout en étant mandaté pour négocier une indemnisation ;
- œuvrer pour le rétablissement de l'ancien système de négociation des certificats.

Ce dernier point est, selon lui, encore plus important qu'une meilleure indemnisation. Avec quelques ajustements, l'ancien système peut être réintroduit. C'est la seule manière de corriger la perte de valeur actuelle. Triodos Bank est, de toute façon, trop petite pour prospérer durablement en bourse.

L'ancien système est évoqué. Il s'agit plus précisément du système amélioré proposé dans le rapport "[Retrouver la lumière](#)", publié le 25/02/25.

En ce qui concerne un éventuel accord à l'amiable, Me Arnauts a partagé une exclusivité : le tribunal de Bruxelles envisagerait d'ordonner une médiation. Il est prêt à y participer si la banque accepte une **transparence totale** sur les décisions prises ces dernières années, ce que le SCTB réclamait déjà en 2022 devant la Chambre des entreprises à Amsterdam. L'indemnisation des membres de Trioforum pourrait être étalée sur plusieurs années.

À propos d'une médiation sous égide du tribunal, rappelons qu'elle se fait **en parallèle** avec notre action judiciaire, sans entraver celle-ci. Etant donné que lors de l'audience, Triodos a manifesté son désappointement face à cette situation qui évitait un allongement de la procédure, nous sommes curieux de voir quelle sera sa réaction. Nous en aurons sans doute un aperçu lors de la prochaine AGE.

À l'issue de son exposé, Me Arnauts a demandé à Titanne, Eric et Koen si nous étions là **au nom de la banque ou du Collectif**. Nous avons tous les trois éclaté de rire.

Sachant que Koen Albrechts est conseiller permanent du conseil d'administration de la SCTB, nous estimons que le questionnement de Mtre Arnauts était tout à fait justifié.

2. Intervention du Collectif

Le Collectif a ensuite pu expliquer pourquoi il avait demandé cette réunion. (Malheureusement, Me Arnauts a été appelé et n'est pas revenu par la suite.)

Nous avons indiqué qu'il n'y avait **aucune objection** à ce que les plaignants de Trioforum obtiennent **plus de 10 euros**. En cas de succès de la médiation, nous leur avons suggéré de verser une partie de ce gain supplémentaire, après déduction des frais d'avocat (16 %), à une œuvre caritative. Cela démontrerait que leur démarche n'est **pas uniquement financière**, mais repose également sur des principes d'**équité** et d'**éthique bancaire** à l'égard des actionnaires.

Nous laissons au collectif l'initiative de sa suggestion. Rappelons toutefois qu'en ce qui concerne les certificats, nous ne ferons pas de bénéfice, mais tenterons simplement de récupérer notre avoir.

Le Collectif se rallie également à la **demande de transparence historique**, cruciale aussi pour les nouveaux détenteurs de certificats. Pour continuer à attirer des talents, il est préférable que la banque n'ait plus de secrets à cacher.

Nous ne pouvons qu'être d'accord. Nous avons renvoyé le collectif vers le rapport [Domino-party](#) et nos demandes d'accès aux documents déposés à la Chambre de commerce aux Pays-Bas lors de la confrontation Triodos / SCTB.

Enfin, le Collectif a demandé à Trioforum d'ajouter à son agenda la question d'une **communauté d'actionnaires**.

Nous avons expliqué qu'**après un accord**, les membres de Trioforum resteront **actionnaires**. Comment s'assurer que ceux qui sont engagés envers la mission de la banque puissent continuer à faire entendre leur voix ? La majorité des 42 000 détenteurs de certificats sont encore chez Triodos et ont reçu une convocation à l'AG. Mais une **minorité significative** ne reçoit plus rien de leur banque ou de leur courtier actuel.

Triodos peut invoquer une **directive européenne** pour continuer à adresser directement tous ses actionnaires. Si la SAAT ne réunit plus les actionnaires au préalable pour permettre l'échange d'idées et poser des questions pertinentes à la direction, **qui prendra ce rôle communautaire à cœur ?**

Un jour, une **Assemblée Générale de la SAAT** devra être convoquée pour que les actionnaires décident à la majorité de **modifier son rôle** et définir ce qui doit le remplacer. Il faut s'y préparer dès maintenant. C'est pourquoi nous demandons à Trioforum de continuer à promouvoir l'importance des AG et des AG extraordinaires (BAVA), pour ne pas perdre ce forum de dialogue et de protection de la mission.

Notre point de vue sur la SAAT est clair : elle a prouvé son inefficience par le passé quant à garantir la défense des détenteurs. Nous pensons que seule une association indépendante n'incluant que des détenteurs pourrait représenter et défendre ceux-ci, en ayant en plus un rôle d'information sur différents sujets, pour compléter les communications de la banque. C'est par exemple ce que fait la SCTB lors d'une AG en expliquant comment voter en détail. Le modèle associatif pourrait être calqué sur celui d'AFER Europe (dont Bernard Poncé est administrateur) et qui défend les adhérents au contrat AFER Europe face à l'assureur Abeille assurances. Cette association (internationale) serait à même de fédérer et représenter valablement et efficacement la communauté des détenteurs. Question : la banque est-elle prête à accepter un tel contre-pouvoir ? Voir aussi point 3 ci-dessous.

3. Réaction de Bernard (Trioforum)

Bernard, au nom de Trioforum, se dit **heureux de notre position et de nos arguments**. Il fait référence à des institutions belges qui soutiennent les actionnaires dans la défense de leurs intérêts et de la mission des entreprises.

À l'avenir, les actionnaires doivent pouvoir s'organiser **indépendamment**, et la banque devrait **financer ce fonctionnement sans interférence de contenu**. Cela permettrait aux actionnaires d'exercer une influence positive. Idéalement, les actionnaires devraient s'organiser **au-delà des frontières nationales**, avec l'**anglais comme langue commune**.

4. À propos de Triodos Tragedie

À notre question de savoir s'il pouvait aussi contacter **Triodos Tragedie** à ce sujet, Bernard a dû nous informer que **le contact a malheureusement été rompu**. C'est regrettable, car via l'action collective (class action), Triodos Tragedie dispose des mêmes leviers pour faire pression sur la banque, dans une **perspective plus large que purement financière**. Peut-être devrions-nous **tenter à nouveau** et sonder certaines personnes individuellement ?

Bernard soupçonne toutefois une orientation essentiellement financière, leur avocat travaillant sur base du principe **"no cure, no pay"**.

Précision importante : Nous n'avons pas vérifié le mot utilisé en NL, mais nous n'avons pas rompu les relations avec Triodos-Tragédie. Elles n'ont simplement pas été poursuivies car aucun sujet nouveau n'a été abordé. Par ailleurs, Triodos-Tragédie avait annoncé sur son site qu'elle se concentrait sur son action en justice et c'est ce qu'elle a fait. On lira quelques développements sur le site.

5. Réflexions finales

Nous avons terminé par quelques **réflexions sur les défis** auxquels la banque est confrontée, notamment les **économies à réaliser aux Pays-Bas**, et le fait que la **négociation sur Euronext** n'atteint pas encore **ni des volumes, ni des prix élevés**.

Triodos pourra-t-elle vraiment s'imposer durablement sur Euronext ? Une **futur assez exigeant !**

Nous nous quittons en toute **amitié**.